

L'ajournement

favoriser la santé des Canadiens et maintenant nous assistons à de nouvelles restrictions budgétaires.

Nous voyons qu'on supprime le programme de sécurité des produits de consommation. Finie aussi la campagne de lutte contre l'alcool au volant qui, à elle seule, a probablement permis de sauver la vie de milliers de Canadiens depuis sa mise en oeuvre.

Fait plus navrant encore, on dit maintenant aux personnes âgées et aux malades qu'il leur faudra attendre encore plus longtemps avant que les médicaments qui pourraient leur sauver la vie soient testés et approuvés par le gouvernement, et cela parce que le gouvernement refuse de fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise au point de ces nouveaux produits pharmaceutiques qui peuvent sauver des vies, apaiser la douleur et la souffrance et à permettre à des gens de vivre et de fonctionner hors du milieu hospitalier. Le gouvernement conservateur ne croit pas que de tels services soient importants pour les Canadiens.

Nous allons voir les personnes âgées attendre indéfiniment leur chèque de pension et les familles, leurs allocations familiales. Déjà, les chômeurs doivent attendre jusqu'à six semaines, parfois plus, avant de recevoir le chèque dont ils ont besoin pour nourrir, loger et vêtir leur famille pendant qu'ils n'ont pas de travail. Quelque 3,5 millions de Canadiens seront dans cette situation cette année.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute à la députée.

Mme Catterall: Depuis sept ans, le gouvernement sabre dans les emplois, dans les crédits, et maintenant, c'est encore pire. Comme le disait le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: «Pendant des années, nous avons dû produire davantage avec des ressources moindres. Aujourd'hui, il nous faut faire moins avec moins de ressources.» Quand l'accessibilité aux services offerts à la population est réduite et que le nombre de préposés à ces services diminue, ce n'est ni le gouvernement, ni les politiques, ni même les députés qui en souffrent, mais bien la population canadienne.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):

Monsieur le Président, il est toujours difficile d'effectuer des compressions budgétaires dans les programmes ou les services fédéraux. Mais étant donné le déficit colossal auquel le pays fait face, il faut mettre un frein aux dépenses. C'est ce que fait le gouvernement fédéral.

Je ferai remarquer au député que malgré certaines compressions budgétaires imposées dans les services et les programmes, les Canadiens peuvent toujours compter sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour s'occuper de leur sécurité et de leur santé. Cela reste une priorité fondamentale pour notre gouvernement et pour le ministère. Nous avons au Canada un système de soins de santé qui ne le cède à aucun autre pays, et nous entendons bien le conserver ainsi.

Si vous examinez où se feront sentir les compressions budgétaires, vous vous rendez rapidement compte qu'elles sont très largement réparties à l'intérieur du ministère, de sorte que leurs répercussions seront aussi minimales que possible.

Je tiens à assurer à tous les Canadiens que des secteurs très prioritaires comme les aliments et drogues, la sécurité, les programmes concernant la violence familiale, les mesures de lutte contre le SIDA et de nombreux autres ne seront pas touchés.

Une analyse impartiale des mesures que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a prises pour mettre en oeuvre les récentes compressions budgétaires révélerait que, bien qu'elles aient quelques répercussions, les Canadiens continueront dans l'ensemble à être bien servis.

Le gouvernement s'est attaqué au déficit. Il a réduit ses dépenses, ainsi que l'inefficacité et le gaspillage dans le fonctionnement de l'État. Il a également mis en oeuvre des réformes structurelles visant à améliorer le potentiel de croissance de l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

Conformément à l'ordre adopté le lundi 3 juin 1991, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 10 juin 1991, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)